



CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVROY

Séance du 14 avril 2025

Liste des délibérations prises lors de la séance

1. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil Municipal a décidé de conserver 7 adjoints au Maire après la démission de Madame Marie MUCCI de son mandat d'Adjointe au Maire mais également de son mandat de conseillère municipale. Il a été également décidé que la future Adjointe élue au sein du conseil municipal serait la 6^{ème} Adjointe au Maire.

2. ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE

Le Conseil Municipal a élu Madame Nathalie GORAJSKI 6^{ème} Adjointe au Maire. Madame le Maire lui confie la délégation du Vivre Ensemble.

3. RECONDUCTION DES MONTANTS DES INDEMNITES DES ELUS

Le conseil municipal a décidé de reconduire les taux des indemnités votés en décembre 2021, afin que Madame GORAJSKI puisse bénéficier des indemnités d'une Adjointe au Maire.

4. REVISION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE

Le conseil municipal a décidé d'inclure Madame Patricia WATRELOT dans la commission fêtes et Cérémonie – Seniors.

5. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024, AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le Conseil Municipal a constaté le rapprochement entre les comptes de gestion et les comptes administratifs au niveau du budget principal 2024 et du budget de la ZAC Nouméa 2024.

Il a ensuite approuvé les comptes administratifs Ville et ZAC Nouméa et validé l'excédent du budget 2024 de la ville de 2.383.562,54 €. Cet excédent a été affecté pour 700 000 € à la section d'investissement pour BP 2025, et pour 1 358 002.21 € à la section de fonctionnement du budget principal 2025.

6. VOTE DES BUDGETS 2025 ET DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal a voté les budgets 2025, celui du budget principal, équilibré en dépenses et en recettes à 13 086 070 € en section de fonctionnement et à 10 189 380 € en section d'investissement et celui du budget de la ZAC Nouméa, équilibré à 1 288 042,64 €.

Le budget principal comporte en Investissement le projet de travaux du domaine public dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier dans sa globalité. Cela impose d'inscrire un emprunt de 4.218.154 €, sachant que les travaux vont s'étendre jusqu'en 2031, et que le recours à cet emprunt sera réalisé au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le conseil municipal a également décidé de ne pas lever l'impôt et de reconduire les taux d'imposition décider depuis 2021, à savoir 28,98 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 96,36 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

7. SUBVENTION ANNUELLE 2025 AU CCAS

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention 2025 au CCAS de 542.204,00 € pour l'année 2025. Sachant que la ville a versé au CCAS une subvention de 40.000 € en janvier, puis 40.000 € en février, 80.000 € en mars et 40.000 € en avril, soit 200.000 €, il a été décidé de verser au CCAS une subvention de 342.204 € en plusieurs fois sur les 8 mois de mai à décembre 2025, soit 8 fois 42.775,50 €.

8. OUVERTURE DU COURT DE TENNIS ETE 2025

Le conseil municipal a délibéré sur le règlement d'ouverture du court de tennis pour l'année 2025

9. VENTE D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal a décidé de vendre les parcelles AH 509 et AH 510 à une personne qui souhaite y construire une maison et un hangar pour abriter son matériel de chantier, pour un montant de 93.736 €, hors frais de notaires qui seront à la charge de l'acquéreur

10. AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES AVEC LA CAHC

Le conseil municipal a approuvé une proposition d'avenant n° 1 au contrat d'engagement réciproque avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin. Cet avenant fera apparaître de nouveaux projets de la Ville pouvant obtenir des fonds de concours, sur 5 thèmes :

Pour ce faire, il y a lieu de signer un avenant au contrat d'engagement réciproques, faisant apparaître ainsi les nouveaux projets dans les 5 thématiques

- Soutien aux opérations de construction et réhabilitation bâtementaires vertueuses (avec objectifs d'efficacité énergétique et de sobriété) :
 - *Changement des chaudières 105 580 €*
 - *Isolation des bâtiments 100 000 €*
 - *Epicerie sociale et solidaire et place verte 1 187 762 €*
- Soutien aux opérations d'aménagements, de revitalisation et de réhabilitation de friches.
- Soutien aux opérations de renaturation et de qualité paysagère.

- **Aménagements de parcs 100 000 €**
- Soutien aux aménagements de voirie et d'espaces publics :
 - *Aménagement de pistes cyclables, 459 686 € ;*
 - *Mise en valeur de l'entrée de la ville par "le long coron", 804 787 € ;*
 - *Aménagement environnemental de la résidence des acacias, 1 071 087 €.*
- Soutien aux équipements sportifs et de loisirs de plein air :

CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS FONGIBLE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE AVEC LA CAHC

Le Conseil Municipal a approuvé un projet de convention de versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin en lien avec le changement de 8 chaudières dans différents bâtiments communaux. Ainsi, sur une dépense globale de 105.580 € HT, le fonds de concours sera de 52.790 €.

11. CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal a décidé de créer ou de modifier plusieurs postes existants, au service Jeunesse et aux services techniques.

12. DELIBERATION CONCORDANTE RELATIVE A LA REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025-2026

Le Conseil Municipal a validé les montants de l'attribution de compensation décidé par le conseil communautaire de la CAHC en février 2025. En effet, le conseil communautaire a décidé d'abandon les attributions de compensations décidées en 2019 :

Attribution initiale	Montant de la révision	Attribution de compensation 2025
246 774 €	205 573 €	452 347 €

Attribution initiale	Montant de la révision	Attribution de compensation 2026
240 414 €	205 573 €	445 987 €

13. SUBVENTION CLASSE DE MER ECOLE RAOUL BRIQUET

Le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 800 € à l'école élémentaire Raoul Briquet pour son projet de classe de mer organisé en avril 2025.